

PUBLIQUE

DOCUMENT DE LA BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

FONDS DES OPERATIONS SPECIALES

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE VIABILITE DE LA
DETTE ET DU SYSTEME RENFORCE D'ALLOCATION BASEE SUR
LA PERFORMANCE
2013-2014**

FEVRIER 2015

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	1
II.	MISE A JOUR DE LA VIABILITE DE LA DETTE ET INDICATEURS CHOISIS DES PAYS DU GROUPE D2.....	2
III.	ALLOCATIONS DU FONDS DES OPERATIONS SPECIALES EN 2013-2014	9
IV.	MECANISME DE MOBILISATION DE DONS.....	12
V.	CONCLUSIONS	13

ANNEXES

Annexe I	Panachage et degré de concessionnalité <i>ex ante</i>
Annexe II	Analyse de la viabilité de la dette
Annexe III	Performance du portefeuille 2014 et notes de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE)
Annexe IV	Évolution des indicateurs-pays du Système renforcé d'allocation basée sur la performance

ABREVIATIONS

ABP	Allocation basée sur la performance
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BID-9	Neuvième augmentation générale des ressources de la Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
BMD	Banque multilatérale de développement
CIPE	Country institutional and policy evaluation [Évaluation des politiques et institutions nationales] (BID)
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CO	Capital ordinaire
CPIA	Country policy and institutions assessment [Évaluation des politiques et institutions nationales] (IDA)
CVD	Cadre de viabilité de la dette
EQS	Équité sociale
FMI	Fonds monétaire international
FOS	Fonds des opérations spéciales
GS	Avec garantie souveraine
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale pour le développement
IFM	Institution financière multilatérale
IS	Indicateur synthétique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
OVE	Bureau de l'évaluation et de la surveillance
PBL	Policy-based loan [Prêt à l'appui de réformes]
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Progress monitoring report [Rapport de suivi des progrès]
PPMR	Project performance monitoring report [Rapport de suivi des résultats du projet]
PTI	Poverty-targeted investment [Investissement ciblé contre la pauvreté]
RES	Département de la recherche
RNB	Revenu national brut
SCF	Single Currency Facility [Mécanisme en devise unique]
SEQ	Social equity enhancing [amélioration de l'équité sociale]
SGS	Sans garantie souveraine
SPD	Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité en matière de développement
SRABP	Système renforcé d'allocation basée sur la performance
TICR	Taux d'intérêt commerciaux de référence
ULB	Undisbursed loan balances [Solde de prêts non décaissés]

I. INTRODUCTION

A. Objectif

- 1.1 Le 15 mars 2007, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution AG-03/07, laquelle stipule que, tous les deux ans, il sera procédé à un examen de la mise en œuvre du Cadre de viabilité de la dette et du Système renforcé d'allocation basée sur la performance (CVD/SRAPB). La Direction a soumis à la considération du Conseil d'administration (le Conseil) trois examens qu'elle a ensuite distribués à l'Assemblée des gouverneurs aux fins d'information lors des Sessions annuelles de la BID de : (i) 2009 (documents GN-2442-17 et AB-2646) ; (ii) 2011 (documents GN-2442-34 et AB-2646-1), et (iii) 2013 (documents GN-2442-44 and AB-2646-2).
- 1.2 L'objectif du présent document est de soumettre à la considération du Conseil d'administration le quatrième examen de la mise en œuvre du CVD/SRAPB. La Direction demande également au Conseil l'autorisation de transmettre ce rapport à l'Assemblée des gouverneurs aux fins d'information.

B. Cadre de viabilité de la dette et Système renforcé d'allocation basée sur la performance

- 1.3 Le 21 février 2007, le Conseil a approuvé le document GN-2442 intitulé «Mise en œuvre de l'allégement de la dette multilatérale et de la réforme du financement concessionnel à la BID. Proposition pour la mise en œuvre d'un Cadre de viabilité de la dette (CVD) et d'un Système renforcé d'allocation basée sur la performance (SRABP) », qui présente un système renforcé d'allocation basée sur la performance pour la distribution des ressources du Fonds des opérations spéciales (FOS), dans une structure qui panache des ressources du FOS et du Capital ordinaire (CO), en se basant sur les critères du CVD/SRAPB. L'allocation totale des ressources concessionnelles dans le cadre du CVD/SRAPB est déterminée par une combinaison des besoins et de la performance du pays, ce qui fixe l'allocation des ressources du FOS (première étape), et du risque de surendettement, ce qui définit le panachage approprié de ressources du CO (seconde étape). L'objectif du CVD/SRAPB est de garantir un lien entre l'allocation de ressources concessionnelles et la capacité d'absorption, tout en préservant la viabilité de la dette.
- 1.4 Le SRABP applicable aux ressources du FOS comporte deux éléments principaux : (i) les besoins et la force économique du pays, définies par la population et le revenu national brut (RNB) par habitant, et (ii) la performance, estimée comme étant la moyenne pondérée de la performance du portefeuille (30 %) et de la qualité du cadre politique et institutionnel (70 %), telle que mesurée par l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE). Chacune de ces variables dans la formule d'allocation est affectée d'un exposant déterminé pour le calcul du coefficient de distribution tel qu'établi dans le document GN-2442.

- 1.5 Le CVD définit le risque de surendettement (faible, modéré, élevé) qui détermine le degré approprié de concessionnalité pour chaque pays par le biais de la structure de panachage.

II. MISE A JOUR DE LA VIABILITE DE LA DETTE ET INDICATEURS CHOISIS DES PAYS DU GROUPE D2

A. Viabilité de la dette

- 2.1 Pour le cycle d'allocation 2013-2014, le panachage de ressources du FOS et du CO est resté inchangé par rapport à la première allocation réalisée dans le contexte du CVD/SRABP en 2007 pour le Guyana, le Honduras et le Nicaragua. Le panachage de ressources FOS/CO applicable à la Bolivie était passé de 30 %/70 % à 25 %/75 % pour 2011 puis à 20 %/80 % pour 2012 (document GN-2442-39). Le panachage 20 %/80 % a également été appliqué à l'allocation de la Bolivie pour la période 2013-2014.
- 2.2 Bien que les panachages de financement pour les quatre pays en 2013-2014 soient restés les mêmes qu'en 2012, le degré de concessionnalité *ex post* estimé ou réalisé des prêts panachés a diminué en 2013-2014, poursuivant une tendance amorcée en 2010 (tableau 1). Par exemple, on estime qu'un panachage de financement de 50 % FOS/50 % CO était assorti d'un degré de concessionnalité d'environ 58 % en 2012, 56 % en 2013 et 49 % en 2014¹. Le recul du degré de concessionnalité est attribuable à : (i) une baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer la valeur actuelle, qui a pour effet d'augmenter la valeur actuelle des futurs flux de service de la dette, et (ii) une augmentation du taux de financement moyen pondéré applicable aux ressources du CO en raison d'un changement dans la composition des soldes de l'encours des prêts au titre du CO. La part des soldes des prêts CO à taux fixe en vertu du Mécanisme en devise unique (SCF) (assortis d'un taux d'intérêt moyen de 4,3 % en décembre 2014, comparativement à 1,12 % pour les prêts CO au taux Libor en vertu du SCF) est passée de zéro en 2010 à environ les trois-quarts du total des soldes de l'encours des prêts au titre du CO des pays FOS-IV en 2014.

¹ Des pays ayant reçu le même panachage de financement, comme le Guyana et le Nicaragua pendant la période 2013-2014, peuvent bénéficier d'un degré de concessionnalité réalisé légèrement différent en raison de différences dans les dates auxquelles ils contractent des passifs au titre du CO et des différences dans le ratio de dette taux fixe/Libor en vertu du Mécanisme en devise unique (SCF) au titre du CO dans leurs soldes de l'encours des prêts. Pour la portion FOS des prêts panachés, il n'y a pas de variation au cours du temps dans les taux d'intérêt applicables (0,25 %)

Tableau 1. Risque de surendettement et degré de concessionnalité *ex post*

				2010	2011	2012	2013	2014
Pays	Risque de surendettement	Taux d'intérêt FOS		0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
		Taux CO réel moyen		1,27 %	2,78 %	2,82 %	2,91 %	3,54 %
		Taux d'actualisation <i>ex ante</i>		6,80 %	6,50 %	6,50 %	5,90 %	5,90 %
		Taux d'actualisation <i>ex post</i>		6,37 %	6,00 %	5,70 %	5,44 %	5,00 %
		FOS	CO	Concessionnalité				
Bolivie	Faible	30 %	70 %	61,6 %				
Bolivie	Faible	25 %	75 %	46,6 %				
Bolivie	Faible	20 %	80 %	43,9 % 39,6 % 31,0 %				
Guyana	Modéré	50 %	50 %	69,1 %	60,4 %	58,4 %	58,2 %	48,0 %
Honduras	Faible	30 %	70 %	61,6 %	50,9 %	42,4 %	39,2 %	33,7 %
Nicaragua	Modéré	50 %	50 %	69,1 %	56,5 %	57,2 %	54,5 %	49,0 %

Source : VPC selon le calculateur de l'élément don de l'OCDE, et les taux d'actualisation différenciés de l'OCDE.

Taux d'actualisation utilisés pour estimer la concessionnalité

L'élément don, ou concessionnalité d'un prêt, est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt (valeur faciale) et la somme des futurs paiements actualisés effectués au titre du service de la dette (valeur actuelle), exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. Dès que le taux d'intérêt sur un prêt est inférieur au taux d'actualisation, le prêt est concessionnel. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle d'un prêt a des conséquences importantes sur la concessionnalité du prêt.

Jusqu'en octobre 2013, le CVD du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale utilisait différents taux d'actualisation pour calculer la concessionnalité des prêts et la valeur actuelle dans les analyses de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Malgré des différences dans les méthodes de calcul des taux d'actualisation, tous les taux d'actualisation étaient reliés aux taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (soit les taux d'intérêt fondés sur le marché) Pour estimer le degré de concessionnalité de prêts ayant une échéance supérieure à 15 ans, dans leur CVD, le FMI et la Banque mondiale utilisaient un TICR moyen sur 10 ans (afin d'atténuer les effets de la volatilité) et mettaient à jour annuellement le taux d'actualisation.

En octobre 2013, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé une proposition visant à unifier les taux d'actualisation utilisés pour toutes les fins opérationnelles. Le taux d'actualisation unifié avait été fixé initialement à 5 % et une révision du taux était prévue pour 2015.

Les documents concernant l'allocation bisannuelle au titre du FOS basent toujours les estimations du degré de concessionnalité *ex ante* sur le taux d'actualisation en vigueur au moment de l'allocation. Cependant, étant donné que le taux d'actualisation dans le calculateur de concessionnalité du FMI était mis à jour annuellement, les taux d'actualisation réels dans les deux années d'une période d'allocation pourraient être différents du taux en vigueur au moment de l'allocation.

2.3 Avant 2012, le degré de concessionnalité réalisé ou *ex post* était supérieur au degré de concessionnalité *ex ante* prévu dans les propositions d'allocation bisannuelle au titre du FOS. Cependant, pendant la période 2013-2014, le degré de

concessionnalité réalisé est tombé de 1,8 point de pourcentage sous le niveau projeté (tableau 1 et annexe 1), en raison notamment de l'adoption d'un taux d'actualisation inférieur au taux assumé en 2012. À moins d'une augmentation des taux de financement au titre du CO, il est peu probable que le degré de concessionnalité *ex post* continue de diminuer pendant la période 2015-2016 car les tendances qui ont une incidence sur le degré de concessionnalité semblent avoir pris fin. On s'attend à ce que le FMI revoie le taux d'actualisation de 5 % en 2015, mais la moyenne sur 10 ans du taux d'intérêt commercial de référence sur le dollar américain n'a pas sensiblement changé depuis 2013. De plus, la part de la dette à taux fixe au titre du CO en vertu du SCF dans la dette totale au titre du CO des pays FOS-IV semble avoir déjà atteint un plafond naturel.

- 2.4 En application du CVD, les indicateurs de viabilité de la dette ont largement continué de s'améliorer ou se sont maintenus à la suite de l'allègement de la dette multilatérale au début de 2007². Le fardeau du service de la dette par rapport aux exportations et aux recettes gouvernementales a diminué entre 2007 et 2013 pour les pays FOS-IV, à l'exception du Guyana. Le ratio moyen simple entre le service de la dette et les exportations, pour les pays FOS-IV, est passé de 4,0 % en 2007 à 2,3 % en 2013, tandis que le ratio moyen entre le service de la dette et les recettes gouvernementales passait de 6,2 % en 2007 à 4,1 % en 2013³. Les tendances concernant le stock de dette publique extérieure par rapport au PIB, aux exportations et aux recettes gouvernementales entre 2007 et 2013 ont été plus mitigées (annexe II). Les indicateurs du stock de dette se sont sensiblement améliorés dans le cas du Nicaragua et ils sont restés largement inchangés dans les cas de la Bolivie et du Guyana (tableau 2)⁴. Toutefois, en ce qui concerne le Honduras, le stock de dette publique extérieure s'est accru, de 16,7 % du PIB en 2007 à 27,3 % en 2013 ; de 31 % des exportations en 2007 à 57 % en 2013, et de 68 % des recettes gouvernementales en 2007 à 120 % en 2013. Pour les pays FOS-IV, le ratio dette/PIB moyen simple a légèrement augmenté de 30,0 % en 2007 à 31,6 % en 2013 ; le ratio dette/exportations a baissé de 73 % en 2007 à 66 % en 2013, et le ratio dette/recettes s'est accru de 117 % en 2007 à 125 % en 2013.

² Pour des motifs de disponibilité de données ainsi que pour éviter les interférences causées par des changements dans les taux d'actualisation, les ratios indiqués dans le présent paragraphe et dans l'annexe II concernent les valeurs nominales plutôt que les valeurs actuelles.

³ Bien qu'il existe de bonnes raisons de penser que cette tendance se poursuivra, des augmentations possibles des taux d'intérêt internationaux pourraient ralentir les progrès futurs.

⁴ Suite à une refonte des systèmes de comptabilité nationale du Guyana en 2010 et du Nicaragua en 2012, les estimations du PIB ont dû être revues à la hausse.

Tableau 2. Changement dans les indicateurs de viabilité de la dette entre 2007 et 2013 (valeurs nominales)

	Indicateurs – stock de dette	Indicateurs – service de la dette
FOS - IV	Pas de changement notable	Renforcement
Bolivie	Pas de changement notable	Renforcement
Guyana	Pas de changement notable	Affaiblissement
Honduras	Affaiblissement	Renforcement
Nicaragua	Renforcement	Renforcement

Source : VPC selon l'annexe II.

Note : « Pas de changement notable » signifie que la majorité des indicateurs en 2013 diffèrent de moins de 7 % de leurs valeurs en 2007.

2.5 **Collaboration avec la Banque mondiale et le FMI.** La BID a poursuivi sa collaboration avec la Banque mondiale et le FMI pour préparer les analyses de viabilité de la dette. Pendant la période 2013-2014, la BID a continué de participer à la réunion technique annuelle des banques multilatérales de développement et des institutions financières multilatérales sur les systèmes d'allocation basée sur la performance, réunion au cours de laquelle différents aspects du financement concessionnel sont examinés.

B. Indicateurs du Système renforcé d'allocation basée sur la performance

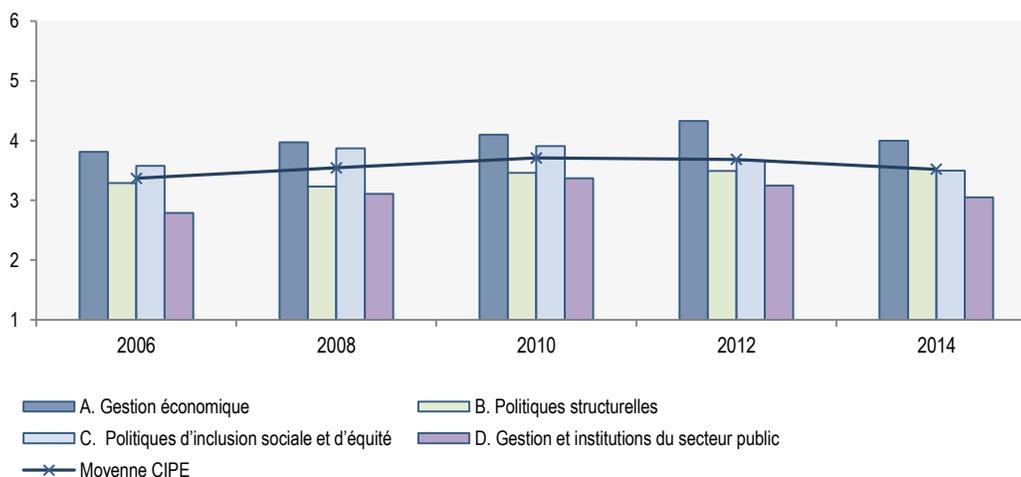
B.1. Évaluation des politiques et institutions nationales

2.6 L'Évaluation des politiques et institutions nationales (CIPE) évalue la qualité du cadre présent des politiques et institutions d'un pays. En 2012, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé une mise à jour de la CIPE pour le cycle 2013-2014, afin de l'harmoniser avec les modifications apportées à l'« Évaluation des politiques et institutions nationales » (CPIA) de l'Association internationale pour le développement (IDA) (document GN-2442-42). Aucun changement n'a été apporté à la CIPE en 2014 pour le cycle 2015-2016.

2.7 Bien que les révisions/mises à jour de la CIPE effectuées en 2010 et 2012 compliquent les comparaisons au cours du temps, au niveau global, les notes CIPE sont restées largement constantes de 2006 à 2014 (figure 1). Cependant, la note CIPE globale moyenne non pondérée a légèrement baissé entre 2012 et 2014, en partie à la suite d'un recul des notes CIPE pour le groupe des politiques de gestion économique⁵. Néanmoins, le groupe des politiques de gestion économique reste le groupe qui affiche les notes les plus élevées. L'annexe III présente des informations détaillées sur la CIPE de 2014, et l'annexe IV présente l'évolution des notes CIPE globales.

⁵ Nonobstant le fait que la CIPE cherche à mesurer la qualité des politiques, inévitablement elle prend en compte les résultats, jusqu'à un certain point, en particulier par le biais des composantes quantitatives de l'indicateur. Les résultats économiques en 2014 étaient généralement moins favorables en 2014 qu'en 2012.

Figure 1. Notes CIPE moyennes pour les pays FOS-IV



Sources : VPC selon les documents GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32, GN-2442-16, GN-2442.

2.8 Pendant la période 2013-2014, l'examen impartial des notes CIPE et des justifications par le Département de la recherche (RES) et le Bureau de la planification stratégique et de l'efficacité en matière de développement (SPD) a continué de jouer un rôle utile des points de vue du contrôle de la qualité et de la recherche de l'égalité de traitement entre les pays. L'introduction d'indicateurs quantitatifs largement utilisés pour accroître l'objectivité de l'évaluation de la CIPE, comme l'avait recommandé l'OVE (document RE-376) pour le cycle 2011-2012, semble avoir utilement contribué à une meilleure compréhension de la subjectivité potentielle de l'évaluation qualitative et à un meilleur recoupage des données. Pour 2014, les notes qualitatives de la CIPE sont positivement corrélées avec leur indicateur quantitatif respectif, à un niveau de confiance de 95 %⁶, ce qui laisse penser que les évaluations qualitatives ne sont pas entachées de biais importants qui auraient une incidence sur les positions relatives.

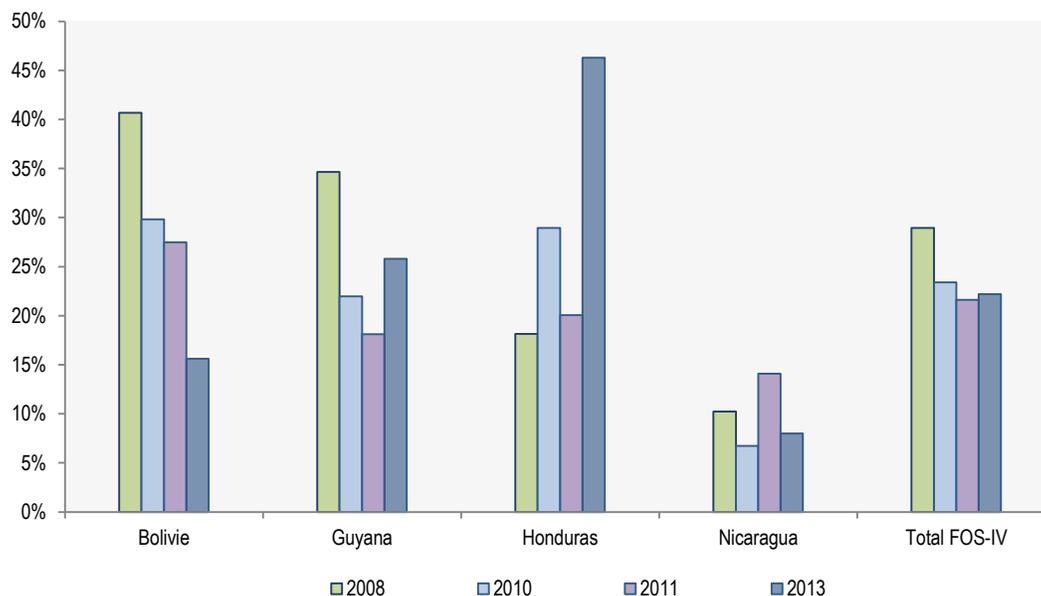
B.2. Performance du portefeuille

2.9 La performance du portefeuille est évaluée en se basant sur le pourcentage des soldes de prêts non décaissés (ULB) représentés par des projets classés comme « problématiques » et « en situation d'alerte ». Pour la période d'allocation 2015-2016, l'indicateur de performance du portefeuille a été modifié afin de prendre en compte les changements méthodologiques introduits dans la classification des

⁶ Coefficient de corrélation de Pearson, test bilatéral.

projets dans le nouveau Rapport de suivi des progrès (PMR)⁷. En outre, étant donné que les indicateurs de temps passé dans le nouveau PMR sont mesurés par comparaison avec un point de référence historique propre au pays, aux fins de l'allocation FOS, les projets sont également évalués en les comparant avec des points de référence à l'échelle de la Banque, afin de déterminer la performance relative entre les pays (document GN-2442-46)⁸.

Figure 2. Classification des projets « problématiques » et « en situation d'alerte » pour le SRABP (en % des soldes de prêts non décaissés)



Sources : VPC selon les documents GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32, GN-2442-16, GN-2442.

⁷ Dans le cadre de la récente évaluation de la Neuvième augmentation générale des ressources (document RE-425-4), l'OVE a examiné la méthodologie du PMR et constaté que, entre autres aspects, l'utilisation de l'indicateur de performance comme seul indicateur pour déterminer la classification d'un projet avait des limites et qu'elle pouvait donner lieu à de faux cas positifs. À la lumière de cette constatation et d'autres enseignements tirés de cette analyse, il a été décidé et approuvé, en décembre 2013, d'apporter des modifications au PMR (document OP-1072-1). Le nouveau PMR prend en compte différentes dimensions de la performance des projets. Différents indicateurs sont mesurés à chaque étape du cycle de vie du projet, soit : (i) après l'approbation par le Conseil et avant l'admissibilité ; (ii) entre l'admissibilité et jusqu'au décaissement de 95 % du financement, et (iii) entre le décaissement de 95 % du financement et la clôture du projet. Un indicateur synthétique (IS), représentant une moyenne pondérée des indicateurs utilisés pour noter la performance sur le plan de l'exécution du projet, sert de base pour la classification du projet une fois que les projets deviennent admissibles au décaissement.

⁸ Ces indicateurs mesurent le temps passé entre (i) l'approbation de l'opération de prêt et la signature du contrat de prêt correspondant, pour les pays dans lesquels la ratification des contrats de prêt n'est pas requise ; (ii) l'approbation de l'opération de prêt et la ratification du contrat de prêt correspondant, pour les pays dans lesquels la ratification des contrats de prêt est requise ; (iii) l'efficacité juridique et l'admissibilité ; et (iv) les prorogations de la date de décaissement final.

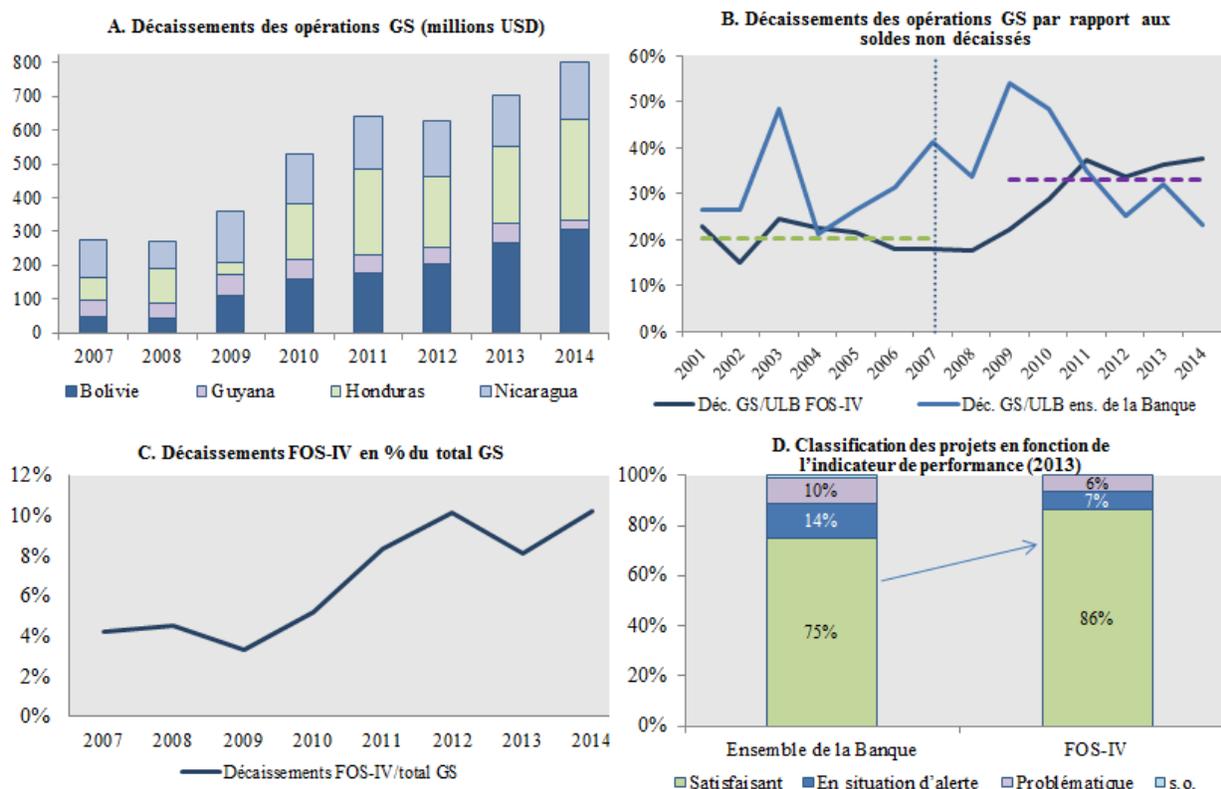
- 2.10 La performance du portefeuille s'est améliorée depuis l'adoption du CVD/SRABP, ce qui laisse penser que les mesures incitant à une meilleure performance incluses dans le cadre de travail donnent de bons résultats. Au niveau global, pour les pays FOS-IV, les projets insatisfaisants (« en situation d'alerte » ou « problématiques ») ont diminué, passant de 28,9 % du total des soldes de prêts non décaissés en 2008 à 22,2 % en 2014, malgré une légère détérioration (0,6 point de pourcentage) entre 2012 et 2014⁹. Tandis que le Nicaragua continuait d'afficher le plus faible taux de projets « en situation d'alerte » et « problématiques » parmi les pays FOS-IV entre 2008 et 2013, la Bolivie enregistrait une réduction notable de ces taux pendant la même période. Dans le cas du Guyana, la performance du portefeuille s'est détériorée, passant de 18,1 % en 2012 à 25,8 % en 2014, après des améliorations systématiques pendant les exercices antérieurs (annexe V). Pour le Honduras, la performance du portefeuille a été pénalisée par un prêt dont le solde de prêt non décaissé comptait pour presque 60 % de tous les soldes de prêts insatisfaisants¹⁰.
- 2.11 Parallèlement aux améliorations sur le plan de l'exécution, mesurées par l'indicateur de performance du portefeuille du SRABP, le rythme des décaissements s'est accéléré dans les pays FOS-IV depuis l'adoption du CVD/SRABP. Les décaissements avec garantie souveraine dans les pays FOS-IV ont presque triplé, passant de 273 millions USD par an en moyenne pendant la période 2007-2008 à 754 millions USD en moyenne pour 2013-2014. Bien qu'une partie de cette augmentation soit attribuable à des allocations de fonds plus importantes, les pays FOS-IV ont régulièrement augmenté leurs décaissements avec garantie souveraine relativement à leurs soldes de prêts non décaissés depuis 2007, rattrapant ainsi la moyenne de la Banque en 2011 et la dépassant en 2012 (figure 3.B)¹¹. En conséquence, la part des décaissements annuels avec garantie souveraine correspondant aux pays FOS-IV a également augmenté, pour atteindre 10,2 % en 2014 (figure 3.C). En outre, les pays FOS-IV affichent un pourcentage de projets classés satisfaisants par le PMR supérieur au pourcentage moyen des projets à l'échelle de la Banque (figure 3.D).

⁹ Une comparaison avec les années précédentes n'est pas entièrement appropriée compte tenu des révisions/mises à jour de la méthodologie du PMR.

¹⁰ Le projet HO-L1037, avec 135 millions USD disponibles à la date butoir du 31 décembre 2013, était classé comme un projet « problématique » par le PMR (selon l'indicateur correspondant à la première phase « temps écoulé entre l'efficacité et l'admissibilité) et il faisait également l'objet d'un signalement lorsqu'il était comparé au point de référence à l'échelle de la Banque. Le projet a atteint la phase d'admissibilité en mai 2014 et il est actuellement dans la phase de décaissement.

¹¹ Pour les pays FOS-IV, la moyenne des décaissements par rapport au solde de prêts non décaissés (ULB) en 2008-2014 est sensiblement différente de la moyenne pour la période 2001-2007 à un niveau de confiance de 95 %. La moyenne à l'échelle de la Banque n'était pas sensiblement différente entre les deux périodes.

Figure 3. Indicateurs sélectionnés d'exécution dans les pays FOS-IV après approbation du CVD/SRABP



Sources : VPC selon les rapports BID FIN LMS; rapport PMR pour 2013 (document OP-1072-1).

III. ALLOCATIONS DU FONDS DES OPERATIONS SPECIALES EN 2013-2014

A. Allocations FOS selon le cadre CVD/SRABP en 2013-2014

3.1 Les allocations annuelles pour 2013 et 2014 ont été calculées à partir de la formule exponentielle de la méthodologie du SRABP établie dans le document GN-2442. En tout, 275,6 millions USD des ressources du FOS ont été allouées par an aux pays FOS-IV, pour un total de ressources panachées allouées de 941,1 millions USD. Le montant total des ressources du FOS allouées aux pays FOS-IV était 19 % plus élevé que sur la période 2011-2012.

3.2 **Pays des groupes C et D1.** L'admissibilité des pays des groupes C et D1 à un financement du FOS est basée sur un seuil de revenu par habitant qui est régulièrement réévalué afin de tenir compte des changements dans les conditions économiques. Pour l'allocation 2013-2014, le Guatemala et le Paraguay étaient admissibles, pour un montant annuel total de 30 millions USD de ressources du

FOS¹². Le panachage appliqué aux pays des groupes C et D1 était fixé à 20 % FOS-80 % CO, conformément au document CA-474-2.

Tableau 3. Allocations annuelles aux pays admissibles, 2013-2014 (millions USD)

	Risque de surendettement (CVD)	Panachage		Allocation annuelle CVD/SRABP		
		FOS	CO	FOS	CO	Total
Bolivie	Faible	20 %	80 %	71,3	285,2	356,5
Guyana	Modéré	50 %	50 %	14,1	14,1	28,1
Honduras	Faible	30 %	70 %	64,5	150,5	215,0
Nicaragua	Modéré	50 %	50 %	95,8	95,8	191,5
Total D2				245,6	545,5	791,1
Guatemala	s.o.	20 %	80 %	15,8	63,4	79,2
Paraguay	s.o.	20 %	80 %	14,2	56,6	70,8
Total D1-pays admissibles				30,0	120,0	150,0
Financement total				275,6	665,5	941,1

Sources : VPC selon le document GN-2442-41.

3.3 **Soutien spécial aux pays admissibles de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) non membres de la BID.** Conformément au Rapport sur la Neuvième augmentation générale des ressources de la Banque interaméricaine de développement (document AB-2764), le Conseil d'administration a approuvé en 2010 une allocation spéciale de ressources du FOS à la Banque de développement des Caraïbes (BDC), pour rétrocession aux pays de l'OECO admissibles aux crédits de l'Association internationale de développement (IDA) (document GN-2593). Le Conseil a approuvé un montant total de 6 millions USD pour la période d'allocation 2011-2012, avec un panachage des ressources de 30 % FOS et 70 % CO, pour un montant total de 20 millions USD en ressources panachées. En décembre 2014, une somme de 15,7 millions USD (78 %) du prêt global avait été engagée pour trois sous-projets concernant Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Commonwealth de la Dominique et la Grenade, et 6 millions USD avaient été décaissés. Il est prévu que les 22 % restants du prêt global seront affectés à un projet à Sainte-Lucie d'ici la fin de juin 2015. Compte tenu de l'état d'avancement de l'exécution, aucune allocation supplémentaire aux pays de l'OECO admissibles aux crédits de l'IDA n'a été envisagée pour la période d'allocation 2013-2014.

B. Opérations approuvées en 2013-2014

3.4 En tout, 30 opérations avec panachage de ressources ont été approuvées pendant la période 2013-2014, pour un montant de 1,9 milliard USD dont 551,3 millions USD

¹² Étant donné que le PIB par habitant estimé (moyenne 2012-2013) pour le Guatemala et le Paraguay excédait le seuil de revenu par habitant, ces pays ont été déclarés non admissibles au financement FOS pendant la période d'allocation FOS 2015-2016 (document GN-2446-46).

provenant des ressources du FOS. Pour les deux années, les prêts d'investissement représentent 70 % des ressources du FOS, contre 30 % pour les prêts à l'appui de réformes (PBL). Le tableau 4 présente les approbations détaillées par pays et par source de financement.

Tableau 4. Opérations approuvées par pays, 2013-2014 (millions USD)

	2013			2014		
	FOS	CO	Total	FOS	CO	Total
Pays du groupe D2						
Bolivie	75,7	302,8	378,5	66,9	267,6	334,5
<i>Investissement</i>	54,5	218,0	272,5	45,7	182,8	228,5
<i>PBL</i>	21,2	84,8	106,0	21,2	84,8	106,0
Guyana	8,5	8,5	16,9	19,7	19,7	39,5
<i>Investissement</i>	0,0	0,0	0,0	19,7	19,7	39,5
<i>PBL</i>	8,5	8,5	16,9	0,0	0,0	0,0
Honduras	57,0	133,1	190,1	72,0	167,9	239,9
<i>Investissement</i>	57,0	133,1	190,1	33,0	76,9	109,9
<i>PBL</i>	0,0	0,0	0,0	39,0	91,0	130,0
Nicaragua	95,8	95,8	191,5	95,8	95,8	191,5
<i>Investissement</i>	73,3	73,3	146,5	73,3	73,3	146,5
<i>PBL</i>	22,5	22,5	45,0	22,5	22,5	45,0
Sous-total FOS- IV	236,9	540,1	777,1	254,4	551,0	805,4
<i>Investissement</i>	184,8	424,3	609,1	171,7	352,7	524,4
<i>PBL</i>	52,2	115,8	167,9	82,7	198,3	281,0
Pays du groupe D1						
Guatemala	0,0	0,0	0,0	31,7	126,7	158,4
<i>Investissement</i>	0,0	0,0	0,0	1,2	4,7	5,9
<i>PBL</i>	0,0	0,0	0,0	30,5	122,0	152,5
Paraguay	14,2	56,6	70,8	14,2	56,6	70,8
<i>Investissement</i>	14,2	56,6	70,8	14,2	56,6	70,8
<i>PBL</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Régional						
Banque de développement des Caraïbes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Investissement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>PBL</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand Total	251,1	596,7	847,9	300,2	734,4	1 034,6
<i>Investissement</i>	198,9	481,0	679,9	187,0	414,1	601,1
<i>PBL</i>	52,2	115,8	167,9	113,2	320,3	433,5
<i>PBL en % du total</i>	21 %			38 %		

* Ne comprend pas les opérations sans garantie souveraine et les opérations financées exclusivement avec des ressources du Capital ordinaire.

Source : VPC selon l'analyseur OPS de la BID.

3.5 En termes de répartition sectorielle, sur la période bisannuelle, 47 % des projets concernaient le secteur de l'infrastructure et de l'environnement, en augmentation par rapport au cycle précédent, pendant lequel 41 % des ressources panachées avaient été utilisés dans des projets d'infrastructure. Le secteur social et le secteur des institutions pour le développement venaient ensuite, avec 31 % et 22 %

respectivement. Environ 18 % du total des ressources panachées a été approuvé pour des projets classés dans les investissements ciblés contre la pauvreté (PTI) ou visant l'amélioration de l'équité sociale (SEQ). Le tableau 5 ci-dessous présente les montants totaux approuvés par secteur et par pays.

Tableau 5. Opérations approuvées par secteur, 2013-2014 (millions USD)

	2013				2014			
	Secteur			SEQ/PTI	Secteur			SEQ/PTI
	*Inst. pour le développement	Infrastructure et environnement	Secteur social		*Inst. pour le développement	Infrastructure et environnement	Secteur social	
Bolivie	153,0	225,5	0,0	47,0	0,0	291,5	43,0	43,0
Guyana	0,0	16,9	0,0	0,0	30,1	9,3	0,0	0,0
Honduras	0,0	40,1	150,0	50,0	130,0	0,0	109,9	0,0
Nicaragua	65,0	91,5	35,0	35,0	45,0	61,5	85,0	85,0
Total D2	218,0	374,1	185,0	132,0	205,1	362,3	237,9	128,0
Guatemala	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9	152,5	0,0
Paraguay	0,0	70,8	0,0	0,0	0,0	70,8	0,0	70,8
Total D1	0,0	70,8	0,0	0,0	0,0	76,7	152,5	70,8
Régional	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	218,0	444,9	185,0	132,0	205,1	439,0	390,4	198,8
% Total	25,7 %	52,5 %	21,8 %	15,6 %	19,8 %	42,4 %	37,7 %	19,2 %

* Inclut le commerce et l'intégration.

Sources : VPC selon des données fournies par le SPD.

IV. MECANISME DE MOBILISATION DE DONS¹³

- 4.1 En septembre 2013, les Gouverneurs ont approuvé la création d'un Mécanisme de mobilisation de dons dans le but de mobiliser des ressources par effet de levier auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux à partir de ressources du Capital ordinaire pour financer des opérations d'investissement dans des domaines prioritaires communs, et, ce faisant, accroître les ressources concessionnelles disponibles pour les pays bénéficiaires (pays FOS du groupe D2). Le panachage du financement respecte les pourcentages FOS/CO établis pour chaque pays, ce qui permet un degré de concessionnalité conforme à la viabilité de la dette des pays. Un total de 100 millions USD des ressources du Capital ordinaire a été approuvé pour ce programme pilote.
- 4.2 En 2014, les deux premiers projets du programme ont été approuvés¹⁴. Ces deux projets concernaient le Guyana et le montant total atteignait le plafond de 30 millions USD de ressources du CO fixé par pays. Les deux opérations ont été

¹³ Document GN-2711-1.

¹⁴ Projets GY-L1040 et GY-L1041. Documents de projet : PR-4167 et PR-4166, respectivement.

approuvées pour les secteurs de l'énergie et de l'eau et de l'assainissement¹⁵, les ressources provenant du Fonds d'investissement de la Caraïbe de l'Union européenne (CIF-UE).

V. CONCLUSIONS

- 5.1 Avec l'application du CVD, les indicateurs de viabilité de la dette ont largement continué de s'améliorer ou se sont maintenus à la suite de l'allègement de la dette multilatérale au début de 2007. Le fardeau du service de la dette a baissé entre 2007 et 2013 pour tous les pays FOS-IV, à l'exception du Guyana. Parallèlement, en moyenne, les indicateurs du stock de la dette pour les pays FOS-IV n'ont connu aucun changement important, sur une période pendant laquelle le stock de la dette a augmenté dans de nombreux pays autres que les pays FOS-IV. La structure de panachage du financement a offert à la Banque et aux pays la souplesse nécessaire pour ajuster les degrés de concessionnalité et le montant total des ressources allouées, en permettant de modifier la proportion FOS/CO au cours du temps, selon l'évolution de la situation des pays en ce qui concerne la viabilité de la dette et les risques de surendettement.
- 5.2 Bien que les panachages pour les quatre pays pendant la période 2013-2014 soient restés les mêmes qu'en 2012, le degré de concessionnalité *ex post* estimé ou réalisé des prêts panachés a diminué pendant la période 2013-2014, poursuivant une tendance amorcée en 2010. Toutefois, à moins d'une augmentation des taux de financement au titre du CO, il est peu probable que le degré de concessionnalité *ex post* continue de reculer pendant la période 2015-2016 car les tendances qui ont une incidence sur le degré de concessionnalité semblent avoir pris fin.
- 5.3 La performance du portefeuille s'est améliorée dans les pays FOS-IV depuis l'adoption du CVD/SRABP, ce qui laisse penser que les mesures incitant à une meilleure performance incluses dans le cadre de travail donnent de bons résultats. La proportion des soldes de prêts non décaissés dans les pays FOS-IV correspondant à des projets classés « en situation d'alerte » ou « problématiques » a diminué depuis 2007 et, en décembre 2014, la proportion de projets « satisfaisants » était plus élevée dans les pays FOS-IV que dans l'ensemble des pays emprunteurs de la Banque. De même, le rythme des décaissements des pays FOS-IV s'est accéléré. Alors que le rythme des décaissements des pays FOS-IV relativement à leurs soldes de prêts avec garantie souveraine non décaissés était moitié moins élevé que dans les pays n'appartenant pas au groupe FOS-IV à la fin de 2007, il a dépassé le rythme observé dans les pays non admissibles au FOS chaque année entre 2011 et 2014.

¹⁵ Les deux secteurs sont conformes à la Stratégie-pays du Guyana pour la période 2012-2016 (document GN-2690).

PANACHAGE ET DEGRE DE CONCESSIONNALITE *EX ANTE*

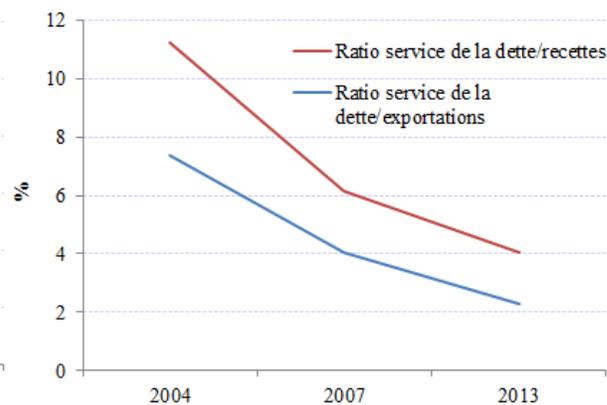
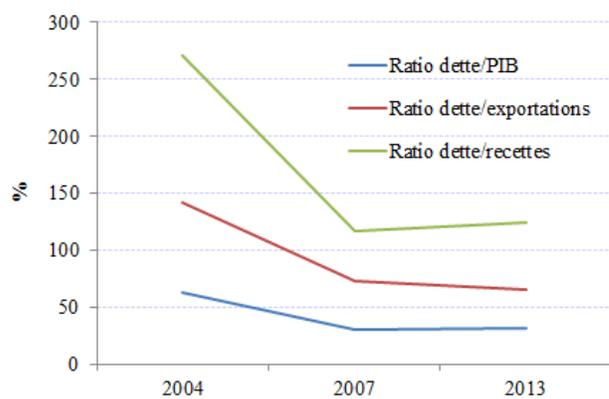
Panachage		Degré de concessionnalité				
FOS	CO	Allocation 2007-2008	Allocation 2009-2010	Allocation 2011-2012	Allocation 2013-2014	Allocation 2015-2016
Taux d'actualisation		7,2 %	6,8 %	6,5 %	5,9 %	5,0 %
100 %	0 %	90,0 %	89,3 %	88,4 %	86,0 %	81,5 %
75 %	25 %	71,3 %	70,1 %	69,4 %	70,2 %	64,7 %
70 %	30 %	67,5 %	66,2 %	65,6 %	67,1 %	61,3 %
50 %	50 %	52,5 %	50,8 %	50,4 %	54,5 %	47,9 %
40 %	60 %	45,0 %	43,1 %	42,7 %	48,2 %	41,2 %
35 %	65 %	41,3 %	39,3 %	38,9 %	45,0 %	37,9 %
30 %	70 %	37,5 %	35,4 %	35,1 %	41,9 %	34,5 %
25 %	75 %	33,8 %	31,6 %	31,3 %	38,7 %	31,2 %
20 %	80 %	30,0 %	27,7 %	27,5 %	35,6 %	27,8 %
15 %	85 %	26,3 %	23,9 %	23,7 %	32,4 %	24,5 %
10 %	90 %	22,5 %	20,0 %	19,9 %	29,3 %	21,1 %
0 %	100 %	15,0 %	12,3 %	12,3 %	23,0 %	14,4 %

Notes :

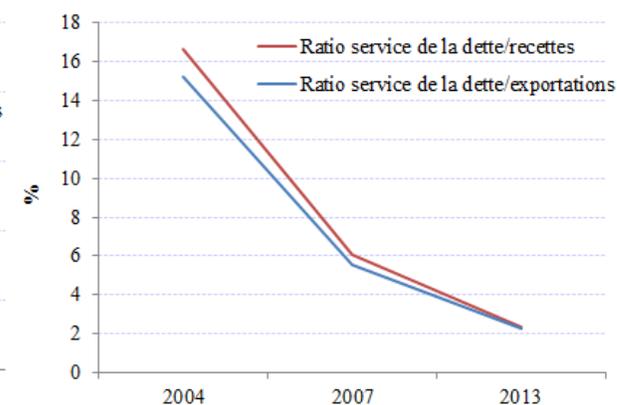
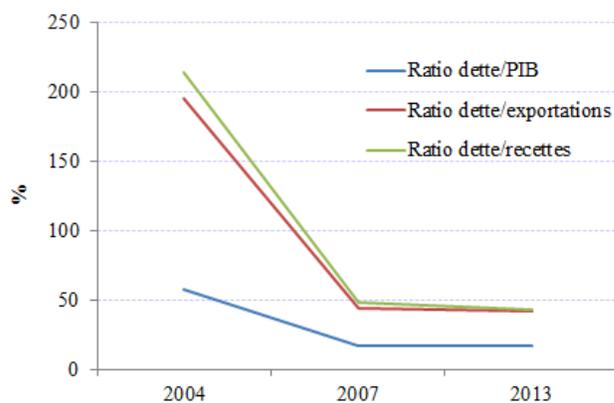
- (1) Source : VPC selon les documents GN-2442-46, GN-2442-32, GN-2442-16.
- (2) La portion FOS est un prêt remboursable en une fois à l'échéance de 40 ans, avec un taux de financement fixe de 0,25 %.
- (3) La portion CO est un prêt sur 30 ans avec un délai de grâce de 5,5 ans.

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE

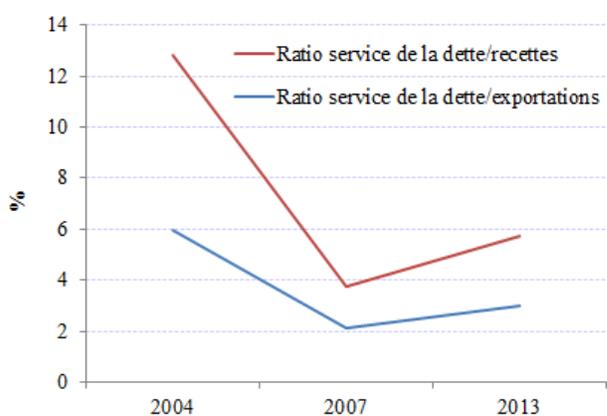
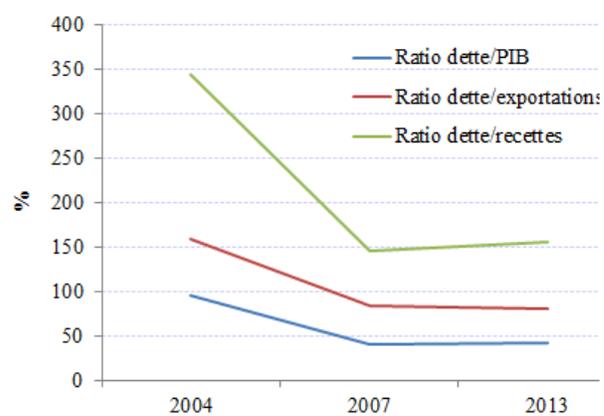
Moyenne simple pays FOS-IV



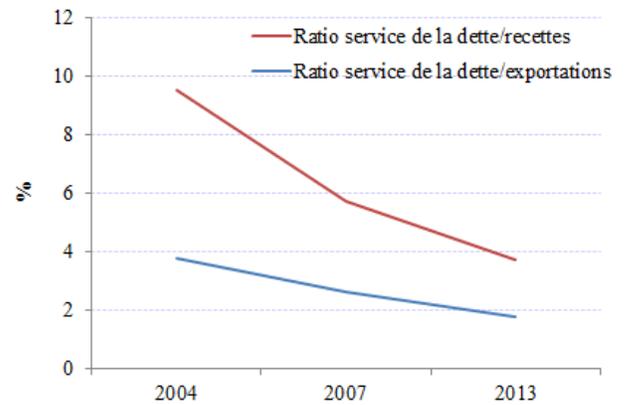
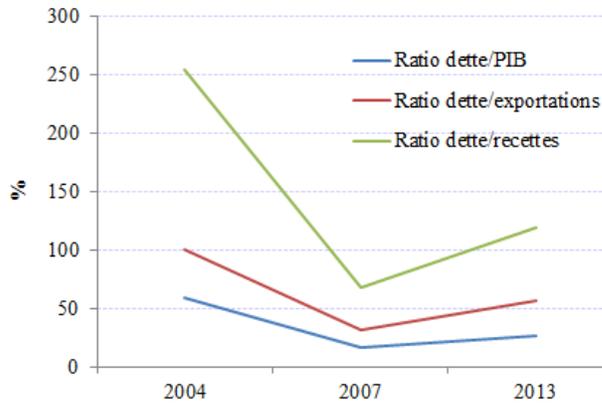
Bolivie



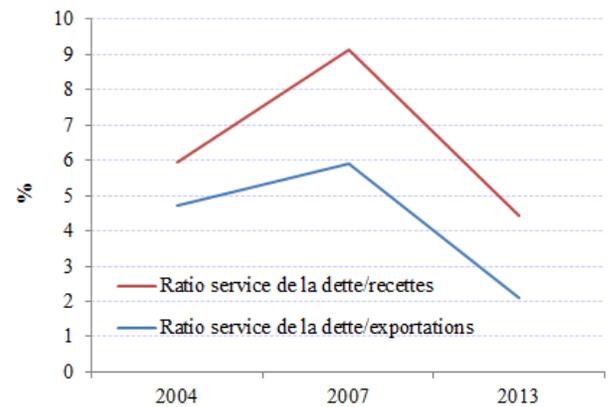
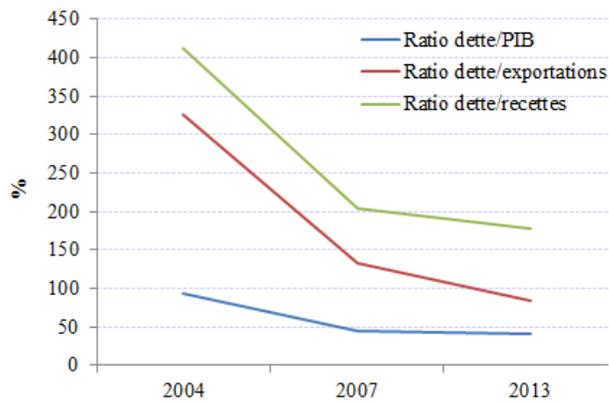
Guyana



Honduras



Nicaragua



Sources : VPC selon les Perspectives économiques mondiales du FMI (oct. 2014) ; CNUCED ; banques centrales nationales.

**PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE 2014 ET NOTES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET
INSTITUTIONS NATIONALES (CIPE)**

**1. Évolution du pourcentage des soldes de prêts non décaissés (ULB) représenté
par les projets classés « en situation d'alerte » et « problématiques »**

Pays	2008	2010	2011	2013
Bolivie	40,7 %	29,8 %	27,5 %	15,6 %
Guyana	34,7 %	22,0 %	18,1 %	25,8 %
Honduras	18,1 %	28,9 %	20,1 %	46,3 %
Nicaragua	10,2 %	6,7 %	14,1 %	8,0 %
Total FOS-IV	28,9 %	23,4 %	21,6 %	22,2 %
Guatemala	11,5 %	14,0 %	56,50 %	-
Paraguay	17,7 %	15,9 %	17,70 %	-
Total pays D1	13,5 %	14,7 %	38,4 %	-
Total	28,9 %	23,4 %	21,6 %	22,2 %

Sources : VPC selon les documents GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32,
GN-2442-16.

2. Évaluation des politiques et institutions nationales 2014

A. Pays FOS-IV

		BOLIVIE	GUYANA	HONDURAS	NICARAGUA
Groupe de politiques et pondération	Variable	Note	Note	Note	Note
A. Gestion économique (15 %)	1. Politiques monétaires et du taux de change	5,00	3,50	3,50	4,00
	2. Politique budgétaire	4,50	3,00	3,00	4,00
	3. Politique d'endettement et gestion de la dette	5,50	3,50	3,50	4,00
	Note pour le groupe de politiques A	5,00	3,33	3,33	4,00
B. Politiques structurelles (20 %)	4. Commerce extérieur	3,71	3,33	3,94	3,58
	5. Secteur financier	4,25	3,48	3,66	3,54
	6. Environnement réglementaire pour les entreprises	2,77	3,33	3,29	3,28
	7. Politiques et institutions pour la durabilité environnementale	3,32	3,45	3,50	3,70
	Note pour le groupe de politiques B	3,51	3,40	3,60	3,53
C. Politiques d'inclusion sociale/d'équité (35 %)	8. Égalité des genres, peuples autochtones et afro-descendants	3,78	3,45	3,58	3,55
	9. Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,67	3,50	3,83	3,67
	10. Renforcement des ressources humaines	3,36	3,86	3,76	3,77
	11. Protection sociale et travail	3,70	3,40	3,60	3,00
	Note pour le groupe de politiques C	3,63	3,55	3,69	3,50
D. Gestion et institutions du secteur public (30 %)	12. Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	3,03	3,05	2,74	2,86
	13. Qualité de la gestion budgétaire, financière et des passations de marché	3,25	3,00	3,13	3,50
	14. Efficacité de la mobilisation de recettes	4,25	3,50	3,25	4,00
	15. Qualité de l'administration publique	2,52	2,71	2,67	2,50
	16. Transparence, responsabilisation et corruption dans le secteur public	2,87	2,39	2,61	2,38
	Note pour le groupe de politiques D	3,18	2,93	2,88	3,05
Note globale		3,68	3,30	3,38	3,44

Source : Document GN-2442-46.

Note : Les notes CIPE et les justifications ont été préparées par les départements géographiques CAN, CCB, CID et CSC, en coordination avec des spécialistes des secteurs, puis revues et validées par le SPD et le RES.

**ÉVOLUTION DES INDICATEURS-PAYS DU SYSTEME RENFORCE D'ALLOCATION
BASEE SUR LA PERFORMANCE**

	Allocation 2007-2008	Allocation 2009-2010	Allocation 2011-2012	Allocation 2013-2014	Allocation 2015-2016
	Population				
Bolivie	8 986 396	9 518 000	9 862 860	10 088 108	10 671 200
Guyana	772 056	739 000	762 498	756 040	799 613
Honduras	7 141 464	7 091 000	7 465 998	7 754 687	8 097 688
Nicaragua	5 604 000	5 605 000	5 742 800	5 869 859	6 080 478
Guatemala	12 628 480	13 348 000	14 026 947	14 757 316	-
Paraguay	5 781 569	6 120 000	6 348 917	6 568 290	-
	RNB par habitant (méthode Atlas)				
Bolivie	960	1 260	1 620	2 040	2 550
Guyana	990	1 300	1 450	2 900	3 750
Honduras	1 030	1 600	1 820	1 970	2 180
Nicaragua	790	980	1 000	1 170	1 780
Guatemala	-	2 283	2 620	2 870	-
Paraguay	-	1 380	2 270	2 970	-
	Performance du portefeuille (échelle 1-6)				
Bolivie	3,27	3,97	4,51	4,63	5,22
Guyana	4,95	4,27	4,90	5,09	4,71
Honduras	4,95	5,09	4,55	5,00	3,69
Nicaragua	5,36	5,49	5,66	5,29	5,60
Guatemala	3,6	5,42	5,30	3,18	-
Paraguay	5,0	5,11	5,21	5,12	-
	CIPE (échelle 1-6)				
Bolivie	3,10	3,23	3,75	3,75	3,68
Guyana	2,75	3,39	3,75	3,62	3,30
Honduras	3,85	3,95	3,72	3,58	3,38
Nicaragua	3,58	3,55	3,53	3,49	3,44
Guatemala	3,6	3,76	3,52	3,34	-
Paraguay	3,9	3,81	3,48	3,34	-

Sources : VPC selon les documents GN-2442-46, GN-2442-41, GN-2442-32, GN-2442-16.